

**ARRETE DU PRESIDENT DU SDEA
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME ISABELLE FUCHS
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT RESSOURCES ET METHODES
ET TABLEAU DE SYNTHESE DES DELEGATIONS DES SIGNATURES**

LE PRESIDENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9, alinéa 3,

Vu les Statuts du SDEA Alsace-Moselle approuvés par arrêté interpréfectoral, et notamment l'article 24, alinéa 6,

Vu les Statuts du SDEA Alsace-Moselle approuvés par arrêté interpréfectoral, et notamment l'article 29 fixant les compétences du Directeur Général,

Vu le Règlement des achats du SDEA Alsace-Moselle modifié,

Vu l'organigramme du SDEA modifié,

Vu la séance d'installation du Conseil d'Administration du SDEA Alsace-Moselle en date du 8 juillet 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER en tant que Président du SDEA Alsace-Moselle,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 8 juillet 2026 donnant délégation d'attributions à M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, en sa qualité de Président du SDEA Alsace-Moselle,

Sur proposition du Directeur Général du SDEA,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des mesures d'organisation internes notamment destinées à optimiser la qualité et l'efficacité de service rendu,

CONSIDERANT qu'il convient d'accorder une délégation de signature Mme Isabelle FUCHS, Directeur Général Adjoint Ressources et Méthodes,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Isabelle FUCHS, Directeur Général Adjoint Ressources et Méthodes, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- l'ensemble des correspondances ou documents courants relevant de la Direction Générale Adjointe Ressources et Méthodes, y compris la signature des titres de recettes, des mandats de dépenses et de leurs bordereaux ;

- les documents correspondant au niveau « DG / DGA / DAFAJ » tels que figurant au tableau ci-annexé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle FUCHS, Directeur Général Adjoint Ressources et Méthodes, la délégation de signature consentie sera exercée par le Directeur des Ressources Humaines et Méthodes, le Directeur de la Communication et de la Relation Usagers-Clients, le Directeur des Achats, Finances et Affaires Juridiques, dans les limites de leurs attributions respectives.

Article 3 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Ampliation adressée à :

- la Préfecture du Bas-Rhin, Direction de la Citoyenneté et de la Légalité ;
- la Trésorerie du SDEA Alsace-Moselle.

Fait à Schiltigheim, le 9 juillet 2026

Le Président,

Directeur Général Adjoint Ressources et
Méthodes



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Isabelle FUCHS

	Managers stratégiques		Managers intermédiaires			Autres niveaux de responsabilités			
Documents Marchés / Achats	DG / DGA / DAFAJ	Autres directeurs et directeurs adjoints	Responsable du Service Achats et adjoint	RAFT	Autres managers intermédiaires	Responsables opérationnels, Fonctions support au management et à l'organisation, Contrôle de travaux et d'installations spécifiques	Acheteurs publics	Référents Achats des territoires	Autres fonctions nécessitant une délégation de signature
Bons de commandes									
- dans le cadre de marchés notifiés (commandes SMAR, ZMA1, ZMA2 [sur marché]) ou à une centrale d'achats (ex : UGAP, RESAH, CANUT, CapTerritoires...) :									
Sans limite maximale	x	x							
Dans une limite maximale de 150.000 € HT			x	x	x				
Dans une limite maximale de 60.000 € HT						x	x	x	x
- commandes sur devis, sans marché, ni publicité (PADT, ZPAD), dans une limite maximale de 60 000 € HT	x	x	x	x	x	x			
- commandes hors marché (HMAR, ZHMA) ou dérogatoires (DERO, ZDER)	x		x						
Tous types de marchés									
Certificat de visite	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Courrier de demande de précisions, de justifications, de régularisations ou de pièces manquantes	x	x	x	x			x	x	
Courriers ou comptes-rendus de Négociations	x	x	x	x			x	x	
Courriers aux candidats ou soumissionnaires non retenus - 1er niveau	x	x	x	x			x	x	
Courriers aux candidats ou soumissionnaires non retenus - 2ème niveau	x		x						
Bordereaux d'envoi à la Préfecture	x		x				x	x	
Courriers de réponse à la Préfecture	x		x						
Tous courriers de notification	x	x	x	x			x	x	
Certificats administratifs	x	x	x	x					
Agrément ou refus d'un sous-traitant (DC 4)	x	x	x	x			x		
Ordres de service (démarrage, arrêt, etc)	x	x	x	x	x	x	x		x
Acomptes ou décomptes intermédiaires et décomptes généraux	x	x	x	x	x	x			x
Décision de reconduction ou de non-reconduction	x	x	x						
Courriers relatifs à la révision de prix des accord-cadres à bons de commandes	x	x	x	x			x	x	
Courrier de Réclamation	x	x	x	x	x	x	x	x	
Courrier de Mise en demeure	x	x	x						
Décompte et courrier appliquant des Pénalités (EXE 13) ou une Réfaction	x		x						
Procès-verbal des opérations préalables à la réception (EXE 4)	x	x	x		x	x			x
Propositions du maître d'œuvre (EXE 5 et 9)	x	x			x	x			x
Décision d'admission de fournitures ou services (EXE 3) ou Décision de réception de travaux (EXE 6)	x	x	x		x	x			x
Décision de rejet, d'ajournement ou de non réception (EXE 7)	x	x	x						
Procès-verbal et décision de levée des réserves (EXE 8 et 9)	x	x	x	x	x	x			x
Décisions de mise en ordre de marche, de vérification d'aptitude et de vérification du service régulier	x	x	x						
Certificat de capacité	x	x	x	x	x	x			x
Décision de prolongation d'une garantie contractuelle	x		x						
Mainlevée d'une garantie bancaire ou d'une retenue de garantie	x	x	x	x			x		
Marchés dont le montant est inférieur à 100 000 € HT									
Acte d'engagement ou Dossier de consultation simplifié valant acte d'engagement	x	x	x						
Rapport d'analyse de offres	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Mise au point	x	x	x						
Décision de déclaration sans suite ou d'infructuosité	x		x						
Nantissement (exemplaire unique) et mainlevée d'une cession de créance	x	x	x						
Actes modificatifs et rapport de présentation associé (dans une limite de 15% du montant initial HT)	x	x	x						
Décision de résiliation ou d'arrêt des prestations	x								
Systèmes de Qualifications et Marchés spécifiques									
Décision de qualification	x		x						
Prolongation du délai d'instruction	x		x				x		
Lettre de consultation relative à un marché spécifique	x	x	x	x			x	x	
Avertissement	x	x	x						
Décision de suspension de la qualification	x		x						
Décision de retrait de la qualification	x								
Accords-cadres à Marchés subséquents									
Lettre de consultation relative à un marché subséquent	x	x	x	x			x	x	
Acte d'engagement d'un marché subséquent	x	x	x						
Acte d'engagement d'un marché subséquent de fourniture de carburants et bons de commandes associés	x	x	x + Responsable Atelier Auto						

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20260709-Arrete_2603_25-AR
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026